



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 novembre 2013
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 21 de la résolution [2104 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de continuer de l'informer des progrès de la mise en œuvre du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) et de porter immédiatement à son attention toute violation grave de l'Accord du 20 juin 2011 conclu entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei ([S/2011/384](#), annexe).

2. Le présent rapport fait le point sur la situation à Abyei ainsi que sur le dispositif de la FISNUA et les opérations conduites par celle-ci depuis mon précédent rapport en date du 27 septembre 2013 ([S/2013/577](#)). En outre, il rend compte de la mise en œuvre des tâches supplémentaires que le Conseil de sécurité a confiées à la Force par ses résolutions [2024 \(2011\)](#) et [2104 \(2013\)](#) relatives au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière .

II. Situation sur le plan de la sécurité

3. La situation sur le plan de la sécurité est restée particulièrement tendue et imprévisible dans la zone d'Abyei. La décision unilatérale prise par la communauté ngok dinka d'organiser un référendum, un afflux massif de populations du Soudan du Sud en prévision de cet événement et le début de la transhumance misseriya vers le Sud à travers la zone sont autant de facteurs qui attisent les tensions.

4. Aucun incident intercommunautaire grave n'a été déploré, mais une incursion dans la zone par des éléments non autorisés a été observée durant la période. Le 16 octobre, l'Inspecteur général de la police sud-soudanaise, le général Pieng Deng Kuol, s'est rendu à Agok, depuis l'État de Ouarab (Soudan du Sud), dans un convoi de six véhicules transportant 24 membres armés et en uniforme de l'Armée populaire de libération du Soudan. Il est reparti le jour même par voie aérienne, tandis que le convoi armé quittait la zone d'Abyei par la route. La police soudanaise chargée de garder les champs pétrolifères a également maintenu la force de quelque 120 à 150 agents qu'elle avait stationnée à l'intérieur du complexe pétrolier de Diffra, en violation de l'Accord du 20 juin 2011 et des résolutions [1990 \(2011\)](#),



2032 (2011), 2046 (2012), 2047 (2012), 2075 (2012) et 2104 (2013) du Conseil de sécurité.

5. Du 16 septembre au 30 octobre 2013, plus de 6 000 personnes venant du Soudan du Sud ont afflué dans la zone d'Abyei, empruntant plus d'une centaine de vols et de véhicules spécialement affrétés. Cet afflux soudain aurait été organisé par des membres de la communauté d'Abyei à Djouba. D'après les représentants sud-soudanais, les nouveaux arrivants étaient tous des membres de la communauté ngok dinka de la zone d'Abyei qui revenaient dans leur lieu d'origine. Toutefois, ni l'Organisation internationale pour les migrations, qui a répertorié ces arrivées, ni la FISNUA n'ont été en mesure d'établir que c'était bien le cas. La FISNUA a également remarqué que des membres des forces armées nationales et de la police nationale du Soudan du Sud faisaient partie des arrivants.

6. L'afflux soudain et désorganisé de tant de personnes dans la zone d'Abyei a mis à rude épreuve les populations résidentes et a considérablement compliqué la tâche de maintien de la sécurité de la FISNUA.

7. Durant la période qui a précédé le référendum unilatéral, tenu du 27 au 29 octobre dans la zone d'Abyei, les Ngok Dinka et les Misseriya ont organisé des manifestations pacifiques. Plusieurs milliers de personnes ont participé aux manifestations organisées par les Ngok Dinka à Agok, les 5 et 8 octobre, et dans la ville d'Abyei, le 26 octobre. Lors de cette dernière manifestation, des membres de la communauté ont publié une déclaration dans laquelle ils ont affirmé qu'ils seraient disposés à ne pas considérer le résultat de leur référendum comme définitif si le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine décidait immédiatement de former une commission sur le référendum d'Abyei et proposait un calendrier réaliste et détaillé en vue de la tenue du référendum avant la fin décembre 2013. Le 25 octobre, quelque 250 membres de la communauté misseriya ont manifesté à Diffra devant l'état-major de bataillon de la FISNUA, présentant une déclaration dans laquelle ils disaient rejeter le processus de référendum unilatéral. Le 28 octobre, une organisation de jeunes basée à Khartoum, composée de membres des communautés misseriya et ngok dinka, a annoncé son intention d'organiser un contre-référendum si le référendum organisé unilatéralement par les Ngok Dinka était maintenu. Les chefs traditionnels des Misseriya ayant pris leurs distances avec cette initiative, le projet n'a pas vu le jour.

8. À la même période, les Misseriya commençaient leur transhumance annuelle à travers la zone d'Abyei. Le 4 octobre, la FISNUA a observé l'arrivée à Diffra, Mekines et Farouk, dans le nord de la zone, d'un premier groupe d'une quarantaine de personnes, composé de femmes, d'enfants et de commerçants provenant principalement du Kordofan méridional (Soudan). Au 2 novembre, plus de 7 000 Misseriya avaient pénétré dans la zone avec plus de 100 000 têtes de bétail. Ils sont actuellement concentrés autour de Diffra, Mekines et Farouk, quelques centaines d'entre eux seulement ayant atteint Baloum. Le 11 novembre, la FISNUA a observé que des membres de la communauté ngok dinka du village de Noong, dans le nord de la zone, avaient creusé des tranchées. Le fait que cette localité se trouve à proximité des zones de transhumance des Misseriya pourrait en faire une zone de fortes tensions intercommunautaires.

III. Situation politique

9. L'organisation unilatérale d'un référendum par les Ngok Dinka dans la zone d'Abyei a été l'événement marquant de la période considérée. Le 18 octobre, la population ngok dinka de la zone d'Abyei a tenu une conférence générale dans la ville d'Abyei, publiant une déclaration dans laquelle elle faisait part de son intention d'organiser un référendum. Les participants à la conférence ont demandé à la communauté internationale, aux médias et aux organisations compétentes d'en observer le déroulement. Le lendemain, 19 octobre, une commission pour le référendum d'Abyei composée des chefs ngok dinka était formée. La FISNUA a observé qu'entre le 20 et le 26 octobre, la commission avait ouvert 11 centres d'inscription dans la ville d'Abyei et 4 à Agok. D'après la commission, 64 775 personnes se seraient inscrites pour voter.

10. Le 26 octobre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié une déclaration dans laquelle, entre autres choses, il invitait les diverses parties prenantes à Abyei à faire preuve de la plus grande retenue et à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de compliquer la situation. Il faisait également remarquer que le Gouvernement soudanais n'avait pas encore accepté la proposition relative au statut définitif d'Abyei faite par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine le 21 septembre 2012, et exhortait les deux parties à redoubler d'efforts pour parvenir à un accord sur la question.

11. En dépit de l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le référendum unilatéral s'est tenu, du 27 au 29 octobre, dans les 29 centres de vote ouverts dans la ville d'Abyei et les 6 ouverts dans la région d'Agok. Le 31 octobre, les chefs ngok dinka ont annoncé que 99,99 % des électeurs s'étaient prononcés en faveur du rattachement de la zone d'Abyei au Soudan du Sud et que la zone ferait partie du Soudan du Sud à compter de cette date. Ce faisant, ils ont demandé au Soudan du Sud, au Soudan, à l'Union africaine et à l'ONU de reconnaître le résultat de leur référendum.

12. Le 28 octobre, la Présidente de la Commission de l'Union africaine, Nkosazana Dlamini-Zuma, a condamné le référendum unilatéral, faisant observer qu'il risquait de compliquer les efforts déployés pour parvenir à une solution mutuellement acceptable concernant Abyei. Le Gouvernement du Soudan du Sud s'est abstenu de commenter publiquement le résultat du vote, tandis que le Gouvernement soudanais et la communauté misseriya ont qualifié le référendum d'illégitime, estimant qu'il était contraire aux accords conclus entre les deux parties. Le Coprésident soudanais du Comité mixte de contrôle d'Abyei a déclaré que le Gouvernement soudanais ne reconnaissait aucun vote unilatéral de quelque partie que ce soit, Ngok Dinka ou Misseriya.

13. Après avoir plusieurs fois reporté sa visite à l'instigation du Gouvernement soudanais, une délégation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est rendue dans la zone d'Abyei les 5 et 6 novembre. Les membres de la délégation ont rencontré les dirigeants traditionnels ngok dinka et misseriya et leurs populations, les Coprésidents du Comité mixte de contrôle d'Abyei (représentant les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud) et les représentants de la FISNUA. Dans un communiqué de presse publié à l'issue de la visite, la délégation a réaffirmé la détermination du Conseil de paix et de sécurité à continuer d'aider les communautés ngok dinka et misseriya à trouver une solution durable leur permettant

de coexister en paix. En ce qui concerne le référendum unilatéral, le Conseil a rappelé que, conformément au Protocole d'Abyei à l'Accord de paix global, le peuple d'Abyei jouissait du droit inaliénable à l'autodétermination, mais a souligné que les parties devaient poursuivre leurs efforts en vue de régler la question du statut définitif d'Abyei sur la base de la proposition formulée le 21 septembre 2012 par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

14. Le Soudan et le Soudan du Sud n'ont fait aucun progrès dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité dans la zone d'Abyei, le Chef de la mission et commandant de la FISNUA, le général de corps d'armée Yohannes Tesfamariam, a continué de s'employer à convaincre les deux gouvernements de la nécessité de reprendre d'urgence les réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei. Il a aussi demandé au Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, de faire usage de ses bons offices pour faciliter leur reprise. Le 2 octobre, ce dernier a écrit au Président soudanais, Omer Hassan A. Al-Bashir, et au Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, pour leur demander de faire en sorte que le Comité se réunisse sans délai afin de mettre en œuvre les engagements qu'ils avaient pris lors de leur réunion au sommet tenue le 3 septembre, à Khartoum. Il a également insisté sur le fait qu'ils devaient définir d'un commun accord les modalités du désarmement de la population d'Abyei, en application des décisions prises lors de la réunion du Comité tenue le 3 mai 2013. Il les a invités à promulguer des directives à l'intention de la population de leur pays respectif et à faire le nécessaire pour qu'Abyei devienne une zone exempte d'armes.

15. Le 22 octobre, les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud se sont rencontrés à Djouba et sont convenus d'accélérer l'établissement de l'Administration de la zone d'Abyei, du Conseil de la zone d'Abyei et de la police de la zone d'Abyei. Ils ont réaffirmé que 2 % des revenus que le territoire tirait de sa production de pétrole, arriérés y compris, seraient reversés à l'Administration de la zone d'Abyei. À ce jour, aucun progrès n'a été accompli dans l'application de cette décision.

16. La Commission d'enquête et d'investigation conjointe de la zone d'Abyei, que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avait chargée d'enquêter sur les circonstances de l'assassinat, le 4 mai 2013, du Chef suprême des Ngok Dinka, a remis son rapport à la Commission de l'Union africaine, qui l'examinera le 1^{er} octobre. Toutefois, les parties n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur le contenu et les recommandations du rapport, celui-ci n'apporte pas de réponses définitives. Les représentants du Gouvernement du Soudan du Sud ont refusé de signer le rapport final et l'ont assorti d'une opinion dissidente sur les événements survenus le 4 mai. Les représentants du Gouvernement soudanais l'ont, quant à eux, signé, en émettant toutefois des réserves au sujet des recommandations.

IV. État d'avancement de la mise en place du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

17. La mise en place du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière s'est poursuivie conformément au plan d'exécution adopté par le Soudan et le Soudan du Sud à Addis-Abeba le 8 mars 2013 dans le cadre du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité (voir [S/2013/168](#), annexe). Le

déploiement de troupes supplémentaires, que le Conseil de sécurité a autorisé dans sa résolution 2104 (2013) en vue de doter le groupe de protection du Mécanisme de vérification et de surveillance, a commencé durant la période considérée. Le 29 septembre, la FISNUA a déployé un détachement précurseur du groupe de protection, composé de 117 hommes, au poste de commandement de secteur du Mécanisme à Kadugli. Le Secrétariat et le Gouvernement éthiopien ont continué de s'employer à accélérer le déploiement de deux compagnies supplémentaires, notamment en fournissant le matériel nécessaire, en vue d'atteindre la capacité opérationnelle initiale à Kadugli et à Gok Machar. Le déploiement effectif de ces deux compagnies à Buram, dans le Darfour méridional (Soudan), et à Malakal, dans l'État du Haut-Nil (Soudan du Sud), dépendra des progrès réalisés dans la construction de l'infrastructure des postes de commandement du Mécanisme dans ces secteurs, qui devrait avoir lieu durant l'actuelle saison sèche. Le déploiement complet du groupe de protection de la Force permettra au Mécanisme d'effectuer des patrouilles et des missions de vérification sur le terrain dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

18. Pendant la période considérée, les équipes intégrées du Mécanisme de vérification et de surveillance ont mené quatre missions de surveillance aérienne dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée : une dans la zone d'El Megines, le 24 octobre; une dans l'ouest de la zone des 14 miles, le 27 octobre; une dans la zone entre le Haut-Nil et le Nil Blanc, le 30 octobre; et une dans la zone de Tishwin, le 5 novembre. Elles n'ont constaté la présence de forces armées dans aucune de ces zones. Les observateurs du Soudan du Sud n'ont pas approuvé le rapport établi et signé par leurs homologues de la FISNUA et du Soudan suite à la mission de surveillance aérienne effectuée le 3 novembre dans l'est de la zone des 14 miles, pendant laquelle une présence militaire avait été observée. Les conditions météorologiques ont empêché le Mécanisme de mener à bien la mission de surveillance de la région de Jau prévue pour le 3 octobre.

19. Depuis l'accord conclu à Khartoum le 3 septembre entre les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud, aucun progrès n'a été accompli pour ce qui est de déterminer le tracé de la ligne médiane de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée suivant les conclusions de l'équipe technique du Programme frontière de l'Union africaine. Le différend qui oppose le Soudan et le Soudan du Sud quant à l'emplacement de cette ligne a continué de faire obstacle à la mise en œuvre intégrale du Mécanisme de vérification et de surveillance. Le 7 septembre, le Président du Soudan du Sud et le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine se sont entretenus de la question et ont décidé d'un commun accord que le Gouvernement du Soudan du Sud enverrait une délégation dans la zone frontalière pour expliquer aux populations concernées que le tracé de la ligne médiane ne préjugerait en rien de celui de la frontière. À la réunion au sommet qu'ils ont tenue à Djouba le 22 octobre, les Présidents des deux pays sont convenus d'accélérer le processus, pour faire en sorte que la ligne médiane soit délimitée avant la mi-novembre et que des postes frontière soient établis dans la foulée.

20. Le Comité mixte de sécurité, coprésidé par les chefs des services de renseignement militaire des forces armées du Soudan et du Soudan du Sud, s'est réuni à Djouba du 24 au 26 septembre. À cette occasion, il a recommandé que les Coprésidents du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité accélèrent l'application des recommandations de l'équipe technique et ouvrent des couloirs frontaliers dans un délai de deux semaines. Les efforts déployés par

l'équipe technique en vue de déterminer le tracé de la ligne médiane ont toutefois été interrompus en août, lorsque des populations du Soudan du Sud installées dans les zones frontalières contestées (notamment le long des couloirs reliant Heglig à Bentiu et Kosti à Renk) ont bloqué ses travaux, craignant qu'il ne s'agisse en fait de la délimitation de la frontière.

21. Le 13 novembre, un atelier de planification de l'équipe technique a été organisé à Djouba par la Commission de l'Union africaine avec la participation des Ministres de la défense du Soudan et du Soudan du Sud, à la suite de quoi ceux-ci ont tous deux réaffirmé la volonté de leurs gouvernements respectifs d'accélérer la détermination du tracé de la ligne médiane. Le 22 novembre, le chef d'état-major des forces armées nationales du Soudan du Sud a adressé à la FISNUA une lettre dans laquelle il annonçait que celles-ci suspendaient provisoirement leur participation au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière le long de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Il s'est déclaré préoccupé par l'absence d'accord entre le Soudan et le Soudan du Sud au sujet de la ligne zéro de la zone, et s'est plaint du fait que les patrouilles étaient menées exclusivement sur « le territoire de la République du Soudan du Sud ». Il a ajouté que la suspension était temporaire, et qu'elle prendrait fin lorsque le Mécanisme de vérification et de surveillance se serait réuni et serait parvenu à un accord sur le tracé exact de la ligne zéro.

22. Aucune date n'a encore été fixée pour la prochaine réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. La dernière réunion, qui devait se tenir à Djouba le 5 juin, a été annulée en raison de divergences de vues concernant l'application des accords sur le pétrole et la sécurité.

23. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies a continué de mener des activités à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Il a dispensé des formations aux observateurs du Soudan et du Soudan du Sud sur l'organisation de patrouilles avec des équipes de déminage dans des véhicules protégés, afin notamment de les sensibiliser aux problèmes des armes et de la sécurité personnelle. Il a également organisé des cours à l'intention des équipes d'appui du Service de la lutte antimines aux patrouilles en poste à Kadugli et à Gok Machar afin de les aider à entretenir leurs compétences en matière de lutte antimines. Du personnel soudanais et sud-soudanais participera au programme de lutte antimines mené par la FISNUA en 2013-2014. Le déploiement de ce personnel est en cours, 24 Sud-Soudanais ayant déjà été recrutés.

V. Situation humanitaire

24. Au cours de la période à l'examen, le Programme alimentaire mondial a continué de fournir des rations mensuelles à quelque 81 000 bénéficiaires et a apporté une aide alimentaire à plus de 7 000 personnes venues à Abyei pour participer au référendum unilatéral. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a achevé de distribuer des semences et des outils à plus de 4 000 familles d'agriculteurs afin qu'ils puissent cultiver la terre pendant la saison des pluies.

25. Sous la coordination de l'Organisation internationale pour les migrations, les organismes des Nations Unies ont fourni des articles non alimentaires, notamment des bâches en plastique, des couvertures et des moustiquaires, à quelque 19 000

personnes. Ils ont également apporté une aide non alimentaire considérable à ceux qui se sont rendus à Abyei pour participer au référendum unilatéral.

26. Sur le plan de la santé et de l'alimentation, la situation est restée précaire. Les dispensaires mobiles établis dans la ville d'Abyei, qui avaient été fermés au début de 2013 pour des raisons de sécurité, ont été rouverts. Le manque d'installations sanitaires dans la zone d'Abyei continue cependant de limiter le suivi sanitaire de la population, qui reste exposée aux épidémies.

VI. Protection des civils

27. Aucun conflit intercommunautaire n'a été signalé au cours de la période considérée, en grande partie du fait de l'absence d'interaction entre les Ngok Dinka et les Misseriya pendant la saison des pluies. Cela étant, compte tenu du niveau de risque élevé afférent à la prochaine transhumance et du nombre accru de Ngok Dinka dans le centre de la zone d'Abyei, la FISNUA a modifié sa stratégie multidimensionnelle de prévention et d'atténuation des conflits conformément au nouveau plan de déploiement en saison sèche, selon lequel elle doit atténuer les tensions entre les populations de la partie centrale de la zone d'Abyei en maintenant des capacités de dissuasion crédibles, en organisant des patrouilles extrêmement mobiles et en installant des postes de contrôle et des bases opérationnelles temporaires.

28. Comme durant les deux périodes de transhumance précédentes, dans le cadre de sa stratégie de prévention et d'atténuation des conflits, la FISNUA a également mené des activités de surveillance, évalué les systèmes d'alerte rapide, effectué des patrouilles de jour et de nuit et entretenu un dialogue constant avec les Ngok Dinka et les Misseriya ainsi qu'avec les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud. Faute d'administration locale dans la zone d'Abyei, le Chef de mission et commandant de la Force a continué de dialoguer avec les Coprésidents du Comité mixte de contrôle d'Abyei et avec d'autres représentants des pouvoirs publics afin de veiller à ce que les ressortissants de leurs pays respectifs ne fassent pas entrer d'armes dans la zone. Les 22 et 30 octobre, des représentants de la FISNUA ont rencontré les chefs misseriya à Diffra pour discuter des modalités de la transhumance, y compris pour ce qui est de son calendrier et de son itinéraire, insistant sur le fait que la mission ne tolérerait pas que l'on fasse entrer des armes à Abyei.

29. Aucun fait nouveau n'est survenu concernant la surveillance effective du respect des droits de l'homme à Abyei prévue au paragraphe 18 de la résolution [2104 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité.

VII. Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

30. Au 15 novembre, la composante militaire de la FISNUA comptait 4 061 hommes, pour un effectif autorisé de 5 326, comme indiqué dans l'annexe I au présent rapport. Les éléments restants seront affectés à l'unité de transport aérien et à l'unité de protection du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, ou exerceront les fonctions d'observateur militaire ou d'officier d'état-major. Le niveau actuel de déploiement des troupes est dû à l'imminence de la

saison sèche et du commencement de la transhumance des Misseriya à travers la zone d'Abyei (voir l'annexe II au présent rapport). La Force reste organisée en trois secteurs afin de conserver une capacité dissuasive suffisante et de faciliter l'accès humanitaire. Entre le 29 septembre et le 21 octobre, 1 617 soldats ont été rapatriés et remplacés. La relève du restant des contingents a commencé le 6 novembre 2013.

31. Au total, 15 membres du personnel de police étaient déployés à la FISNUA, pour un effectif autorisé de 50. Cet écart est dû au fait que la création du Service de police d'Abyei n'a pas avancé. La composante police a continué d'apporter un appui et des conseils au Chef de mission et commandant de la Force et à la composante militaire en matière de maintien de l'ordre, d'analyse de la criminalité et de sécurité dans la zone d'Abyei. Le 1^{er} novembre, elle a organisé une formation sur la gestion des émeutes et l'escorte de convois à l'intention de la composante militaire de la Force à Dokura, dans le centre de la zone d'Abyei. Elle a également encouragé des initiatives de proximité portant sur la sécurité, notamment la création d'équipes de volontaires non armés exerçant une surveillance de quartier, et a dirigé des patrouilles locales chargées de surveiller les questions liées à l'ordre public et de servir de liaison entre la FISNUA, les organisations humanitaires et les populations locales.

VIII. Appui à la mission

32. Avec le début de la saison sèche, la FISNUA a entamé les travaux de réfection et d'entretien des axes d'approvisionnement entre les neuf sites, à savoir Farouk, Diffra, Todach, Dokura, Abyei, la route qui mène à Abyei, Banton, Athony et Agok, en sus des bases de déploiement en saison sèche de Noong, Dongoup, Tajalei et Marial Achak. Les autres tâches logistiques prévues comprennent notamment l'extension de la base d'opérations installée dans certains de ces sites, de manière à y transférer des compagnies militaires d'appui logistique polyvalentes et l'extension du site sur lequel est installé le quartier général de la FISNUA de façon à réaménager l'aire de stationnement pour hélicoptères à l'intérieur du camp.

33. Dans la zone d'Abyei, les retards enregistrés dans la livraison par les fournisseurs de matériaux de construction, destinés notamment au forage de huit puits et à des travaux de terrassement et de réfection des routes de longue durée, ont persisté en raison de problèmes de sécurité. Ceux-ci se sont intensifiés à la suite des incidents qui se sont produits dans la zone les 4 et 5 mai, au cours desquels le Chef suprême des Ngok Dinka a été assassiné et un soldat de la paix de la FISNUA a perdu la vie. Le nouveau fournisseur de rations n'a pas été en mesure de respecter les délais fixés pour la construction d'installations de stockage de denrées alimentaires dans la zone d'Abyei, mais la FISNUA a réussi à faire livrer les rations par voie aérienne.

34. La poursuite des hostilités le long de la frontière entre les forces armées nationales soudanaises et le Mouvement populaire de libération du Soudan (Nord) a continué de se répercuter sur les activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Du fait de l'instabilité globale qui régnait dans la zone, l'acheminement des rations et du carburant destinés aux contingents d'El Obeid, au Kordofan septentrional (Soudan) à Kadugli et dans la zone d'Abyei est demeuré imprévisible. Les combats entre les groupes rebelles armés et les forces armées nationales soudanaises le long des principales voies d'approvisionnement

menant à Kadugli ont engendré de graves pénuries dans le ravitaillement du Mécanisme de vérification et de surveillance. La FISNUA a poursuivi ses efforts en vue de rendre le Mécanisme de vérification et de surveillance pleinement opérationnel à Kadugli. Le détachement précurseur de l'unité de protection a été installé à son arrivée, le 29 septembre, dans des structures préfabriquées rénovées. Les travaux de construction et de rénovation à Kadugli et l'extension du camp à Gok Machar ainsi que l'aménagement du site sont en cours.

35. Au cours de la période considérée, le Gouvernement soudanais a délivré 63 visas au personnel de la FISNUA (14 membres du personnel civil recruté sur le plan international, 18 membres du personnel militaire, 10 membres du personnel de police et 21 prestataires internationaux).

IX. Observations

36. La situation dans la zone d'Abyei devient de plus en plus tendue. Le référendum unilatéral organisé par la communauté ngok dinka n'a servi qu'à aiguïser les tensions entre les communautés locales et pourrait gravement compromettre les modestes progrès réalisés par les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud vers le règlement de la question d'Abyei. La situation sur le plan de la sécurité s'est encore aggravée avec le début de la saison sèche et de la transhumance misseriya, en plus de l'afflux massif et anarchique de personnes venues du Soudan du Sud.

37. Je me félicite de la volonté exprimée par les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud, lors de leur réunion au sommet tenue à Djouba le 22 octobre 2013, de diligenter la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011. Les populations locales ont, en revanche, eu tendance à vouloir prendre la situation en main, du fait de l'incapacité des gouvernements d'adopter les mesures nécessaires pour appliquer l'Accord et régler la question du statut final de la zone d'Abyei, au risque de compliquer encore la situation.

38. En l'absence d'organes de gouvernance à Abyei, la FISNUA fait tout ce qui est en son pouvoir pour que les différentes communautés ne fassent pas entrer d'armes dans la zone et que le Comité mixte de contrôle d'Abyei assume à nouveau sa responsabilité d'encadrement politique et administratif de la zone au nom des Présidents du Soudan et du Soudan du Sud. Toutefois, la FISNUA ne peut pas, sans le soutien des parties, contrôler les mouvements de toutes parts en direction de la zone, pas plus qu'elle ne peut faire en sorte qu'elle reste une zone exempte d'armes. Il faut également trouver d'urgence une solution politique au différend relatif au statut définitif d'Abyei, qui soit fondée sur la proposition faite le 21 septembre 2012 par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

39. Il est donc crucial que les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud reprennent immédiatement leurs pourparlers et se mettent d'accord sur le statut définitif de la zone d'Abyei, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, progressent dans la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011, notamment en ce qui concerne la mise en place de l'Administration, du Conseil et du Service de police de la zone d'Abyei et assurent la reprise des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei. J'engage également les deux gouvernements à soutenir les efforts que déploie la FISNUA pour protéger les civils et maintenir la sécurité dans la zone d'Abyei en promulguant les directives

nécessaires pour garantir que la zone d'Abyei demeure exempte d'armes conformément aux décisions de la réunion extraordinaire du Comité mixte de contrôle d'Abyei tenue à Abyei le 3 mai 2013.

40. Je me félicite de la stabilité relative qui règne à la frontière entre les deux pays. Je me réjouis également de la volonté qu'ils continuent d'afficher concernant l'application des arrangements en matière de sécurité et l'utilisation des mécanismes convenus pour régler tout différend. Le déploiement rapide de l'unité de protection, qui permet au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière d'effectuer des patrouilles terrestres, servira de mesure de confiance supplémentaire à cet égard. Néanmoins, pour que le Mécanisme de vérification et de surveillance devienne pleinement opérationnel et que la zone frontalière démilitarisée et sécurisée soit établie, il faudra que les deux gouvernements fassent des progrès tangibles vers le règlement du différend relatif à la ligne médiane de la zone. Comme je l'ai fait remarquer dans mon rapport précédent, la détermination du tracé de la ligne médiane ne reviendra pas à délimiter la frontière définitive entre les deux pays. J'exhorte les parties à mettre en marche les deux processus en appliquant la proposition du Programme Frontière de l'Union africaine et en établissant la Commission frontalière mixte.

41. En conclusion, je tiens à saluer le travail de mon Envoyé spécial, Haile Menkerios, et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sous la direction de Thabo Mbeki, et à leur exprimer ma gratitude pour les efforts indéfectibles qu'ils déploient en vue d'aider le Soudan et le Soudan du Sud à régler leurs différends, y compris ceux qui ont trait à la zone d'Abyei. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Chef de la mission et commandant de la Force, le général de division Yohannes Tesfamariam, ainsi qu'au personnel de la FISNUA, pour les efforts inlassables qu'ils consentent en vue de renforcer la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, et à soutenir les deux parties dans la mise en œuvre de leurs accords en matière de sécurité.

Annexe I

**Composition de la composante militaire de la Force
intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
(y compris le Mécanisme conjoint de vérification
et de surveillance de la frontière)**

<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Hommes/femmes</i>	Total
Bénin	Experts en mission	2	3
	Membres du contingent	1	
Bolivie (État plurinational de)	Experts en mission	3	4
	Membres du contingent	1	
Brésil	Experts en mission	3	4
	Membres du contingent	1	
Burkina Faso	Experts en mission	1	1
Burundi	Experts en mission	1	1
Cambodge	Experts en mission	2	2
Équateur	Experts en mission	1	2
	Membres du contingent	1	
Éthiopie	Experts en mission	64	3 984
	Membres du contingent	3 920	
Ghana	Experts en mission	3	5
	Membres du contingent	2	
Guatemala	Experts en mission	1	1
Inde	Experts en mission	2	4
	Membres du contingent	2	
Kirghizistan	Experts en mission	1	1
Malawi	Membres du contingent	1	1
Mongolie	Experts en mission	2	2
Mozambique	Experts en mission	1	1
Namibie	Experts en mission	3	4
	Membres du contingent	1	
Népal	Experts en mission	3	5
	Membres du contingent	2	
Nigéria	Membres du contingent	2	2
Paraguay	Experts en mission	3	4
	Membres du contingent	1	
Pérou	Experts en mission	2	3
	Membres du contingent	1	
Philippines	Membres du contingent	1	1
République-Unie de Tanzanie	Membres du contingent	1	1

<i>Pays</i>	<i>Description</i>	<i>Hommes/femmes</i>	Total
Rwanda	Experts en mission	2	4
	Membres du contingent	2	
Sierra Leone	Experts en mission	3	3
Sri Lanka	Experts en mission	5	6
	Membres du contingent	1	
Ukraine	Experts en mission	2	2
Uruguay	Membres du contingent	1	1
Yémen	Experts en mission	2	4
	Membres du contingent	2	
Zambie	Experts en mission	1	2
	Membres du contingent	1	
Zimbabwe	Experts en mission	2	2
Total		4 060	4 060

Annexe II

Déploiement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

